

**Première partie : analyse et interprétation de textes et de documents ;
maîtrise des différents langages (3 heures, 70 points, avec l'HGEMC)**

PARTIE I-1 – HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – EMC (2 heures ; 50 points)

PARTIE I-2 – FRANÇAIS – QUESTIONS SUR TEXTE LITTÉRAIRE (1 heure ; 20 points)

Consignes générales de correction :

On pourra enlever 0,5 point pour 1 ou 2 réponses non rédigées ; 1 point au-delà de 2 réponses non rédigées.

On pourra enlever jusqu'à **2 points**, de manière globale, pour une maîtrise de la langue insuffisante.

On n'hésitera pas à valoriser les très bonnes réponses jusqu'à hauteur de 0,5 point par question, dans la limite des **20 points** impartis.

Des citations sans explication ou commentaire ne peuvent tenir lieu de réponse.

Conseils pour construire un questionnaire :

- Quelques questions permettant au candidat de manifester sa bonne compréhension littérale au niveau du mot (Cf. question 5c), de la phrase (Cf. question 6a) et du texte global (Cf. question 1).
- Quelques questions demandant explicitement au candidat de mobiliser ses connaissances culturelles et linguistiques pour analyser un aspect précis du texte.
- Quelques questions plus larges demandant au candidat, moins guidé dans le travail d'analyse, d'engager une démarche d'interprétation personnelle (Cf. questions 7, 8 et 9).
- Probabilité d'une ou plusieurs questions amenant le candidat à créer des liens entre plusieurs documents (texte et image, dans le sujet d'annale zéro).

Deuxième partie : rédaction et maîtrise de la langue (2 heures ; 30 points)

DICTÉE (5 points)

- 0,5 point pour les erreurs grammaticales :
- 0,25 point pour les erreurs lexicales :
- 0,25 point pour quatre erreurs de ponctuation, majuscule, trait d'union ou accent, à hauteur d'un point.

RÉÉCRITURE (5 points)

On retirera 0,5 point par erreur, qu'elle soit de transformation ou de copie (même sur une erreur de ponctuation ou d'accentuation).

Attention :

- **Les modifications orthographiques de 1990 sont la norme. Ce sont celles que l'on enseigne et que l'on tâche de mettre en usage autant que faire se peut. Elles ne sauraient donc être pénalisées.**
- **Lorsque le cas se présente, on tolère les deux graphies : l'ancienne et la rectifiée.**

RÉDACTION (20 points)

ATTENTION :

- **Une copie qui comporte moins d'une page et demie (une trentaine de lignes d'une grosse écriture) ne pourra pas avoir plus de **10 points**.**
- **On pénalise jusqu'à **deux points** une copie particulièrement illisible ou très peu soignée.**

Sujet de réflexion :

Compréhension du sujet et structuration de l'argumentation: 7 points

On peut retirer jusqu'à 3 points pour une mauvaise prise en compte de la question posée.

On peut retirer jusqu'à 3 points pour une très mauvaise maîtrise de la structuration d'une argumentation. Il est attendu que :

- la structure argumentative soit claire, pertinente et bien explicitée par la présence de paragraphes, de transitions, de connecteurs.
- des éléments d'introduction et de conclusion. Quelques lignes peuvent venir introduire et conclure la réflexion, mais les attentes en la matière ne doivent pas être formalistes. On valorise une introduction et une conclusion structurées, dès lors qu'elles sont pertinentes.

Pertinence, développement et qualité de l'argumentation : 7 points

- Variété et quantité des exemples.
- Capacité à exploiter les exemples de manière développée et pertinente.
- Recours à un lexique assez riche pour permettre l'expression d'une pensée nuancée.
- Force de conviction, sentiment d'authenticité personnelle.

Qualité de l'expression : 6 points

Orthographe : 3 points, en prenant surtout en compte les erreurs qui nuisent à la clarté du propos et les erreurs d'ordre grammatical.

Syntaxe : 3 points si la construction des phrases et leur enchaînement sont clairs et ne nuisent pas à la compréhension et à la fluidité du texte.

On valorise une orthographe remarquable et/ou d'éventuelles qualités de style.

Sujet d'invention :

Compréhension du sujet et respect des contraintes d'écriture : 7 points

Invention, capacité à développer son propos et à susciter l'intérêt du lecteur : 7 points

Qualité de l'expression écrite : 6 points

Orthographe : 3 points, en prenant surtout en compte les erreurs qui nuisent à la clarté du propos et les erreurs d'ordre grammatical.

Syntaxe : 3 points si la construction des phrases et leur enchaînement sont clairs et ne nuisent pas à la compréhension et à la fluidité du texte.

On valorise une orthographe remarquable et/ou d'éventuelles qualités de style.

A écrire sur les copies :

Questions :	Q : ... / 20
Orthographe :	O : ... / 10
Rédaction :	C : ... / 7 D : ... / 7 E : ... / 6
Total :	T : ... / 50

On arrondit le total au demi-point supérieur.

Pour les remontées des notes aux IA-IPR : hien.le-van@ac-limoges.fr ; Eric.Laffargue@ac-limoges.fr